

CHARTRE

du jardin partagé de la Cailletière

Préambule :

La présente charte établit les principes et les valeurs communes qui définissent et rend compte des dimensions inhérentes au jardin partagé de la Cailletière.

Elle traduit ainsi la prise de conscience collective de la responsabilité des jardiniers vis-à-vis de leur environnement.

Elle est à destination des acteurs impliqués dans le jardin partagé s'inscrivant ou souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

Pour garantir une gestion démocratique et participative du jardin, les jardiniers s'entendent et s'engagent sur des règles de fonctionnement collectif formalisées par écrit et des moyens de communication, d'échanges, et de prises de décisions collectives sont mis en place (permanences pour la venue des jardiniers, réunions mensuelles, etc.).

Le caractère collectif des jardins partagés est assuré à travers au moins une parcelle commune, et par la gestion du matériel et des ressources (eau, compost, semences, etc.) par tous les adhérents.

Des parcelles individuelles peuvent aussi être aménagées sur le jardin en accord avec le projet associatif.

Un jardin partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive collectivement. Il suppose une concertation et une coopération dans la durée entre tous les jardiniers et leurs partenaires

Le jardin participe à une démarche d'échanges de savoirs et d'expériences.

Le jardin partagé tend à favoriser : le plaisir de créer, produire, goûter et partager le fruit de ses efforts, pour soi et ses proches, quelles que soient ses ressources monétaires.

Les jardiniers ambitionnent de produire à moindre coût une alimentation de qualité, saine, diverse et goûteuse.

En accord avec les collectivités locales les jardiniers s'engagent à optimiser et embellir des espaces vacants.

Un projet de Jardin Partagé est un moyen de contribuer à une action citoyenne.



SOLIDARITE et LIEN SOCIAL

Le jardin partagé souhaite :

- Favoriser les relations de bon voisinage.
- Faciliter la rencontre des visiteurs de tous âges et de toutes origines à travers les rapports conviviaux.
- Aménager le jardin afin qu'il soit accueillant et adapté à tous (espace collectif et parcelles).
- ACCUEILLIR les nouveaux jardiniers et les visiteurs.
- Renforcer une appropriation dynamique et responsable de l'espace public par une forte implication des habitants.
- Créer des espaces d'initiatives citoyennes, supports d'innovations sociales et urbaines, et d'apprentissages à la coopération. Le jardin partagé souhaite construire des solidarités actives et développent l'esprit d'entraide, tout en luttant contre l'isolement et les discriminations. Cela passe notamment par des projets d'accueil de personnes en difficulté sociale et des personnes en situation de handicap.
- Susciter un rapport à la nature placé sous le signe du partage et du plaisir de se retrouver.

Des évènements ouverts à tous tels que des chantiers collectifs, fêtes, repas, visites...sont organisés par l'association du jardin partagé, affirmant ainsi son rôle dans l'information et la facilitation de la relation avec le voisinage.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le jardin partagé est un lieux support de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable. Son influence peut s'étendre au-delà du jardin en proposant d'autres opérations.

Au-delà du simple respect des réglementations officielles en vigueur, sa contribution au maintien de l'équilibre naturel implique que le jardin développe et expérimente des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

Ainsi, les jardiniers souhaitent :

- Démontrer et pratiquer dans les faits, des projets exemplaires du développement durable.
- Pratiquer le jardinage selon des modes écoresponsables, supprimer tout recours à des pesticides, engrais ou autres produits issus de la chimie de synthèse.
- Privilégier des techniques de jardinage écologique, en respectant la vie du sol, en l'enrichissant par le compostage de matières organiques.
- Créer des conditions favorables à l'accueil de la biodiversité, faune et flore et lutter contre les espèces invasives et allergènes.
- Diversifier les plantations (ex : variétés anciennes), favoriser l'usage de semences reproductibles et leur partage.
- Être responsable vis-à-vis de la ressource en eau (éviter le gaspillage, privilégier la récupération des eaux de pluies, choisir des végétaux adaptés au sol et au climat, pratiquer le paillage...).
- Minimiser la production de déchets, recycler tous ceux qui peuvent l'être.
- Minimiser au maximum le recours aux énergies fossiles.

Une bonne transmission, aux nouveaux membres, des recommandations qui découlent de cette problématique, relève d'une responsabilité morale pour tous les jardiniers qui détiennent des informations.